

OMPI



IPC/REF/4/3
ORIGINAL : anglais
DATE : 23 octobre 2000

F

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

UNION PARTICULIÈRE POUR LA CLASSIFICATION INTERNATIONALE DES BREVETS
(UNION DE L'IPC)

GROUPE DE TRAVAIL AD HOC SUR LA RÉFORME DE LA CIB

Quatrième session
Genève, 30 octobre – 3 novembre 2000

SYSTÈME DE GESTION RELATIF À LA CIB FONDÉ SUR L'INTERNET -
ÉTAT D'AVANCEMENT DU PROJET IBIS (IPCISBIS)

Document établi par le Bureau international

QU'EST-CE QUE L'IPCIS?

1. L'IPCIS, système d'information relatif à la CIB, est un système de gestion destiné à la révision de la classification internationale des brevets (CIB). Il s'agit d'un système d'aide à "l'édition intelligente" des documents relatifs à la révision de la CIB (annexes techniques), qui permet une interaction entre les textes de révision et le texte de la dernière édition de la CIB ou le texte proposé par le Groupe de travail sur la révision de la CIB ou celui approuvé par le Comité d'experts de l'Union de l'IPC. Le système vise à fournir un appui au niveau du contrôle de la qualité de la classification, par exemple en supprimant les renvois non existants lors de l'intégration des modifications dans le système ou en identifiant les entrées de paires de langues manquantes lors de la présentation des modifications proposées aux cours des sessions du comité. L'IPCIS peut générer les statistiques relatives à la révision de la CIB et, surtout, il offre un appui solide à la publication de la classification sur papier et sous forme électronique, par exemple en ligne, sur l'Internet ou sur CD-ROM. Les sous-systèmes construits à partir des principaux modules de l'IPCIS peuvent fournir un appui efficace à l'édition des index des mots clés et à l'établissement des tables de concordance.

HISTORIQUE DE L'IPCIS

2. L'initiative du Bureau international visant à mettre en place un système informatique pour la publication et la révision de la CIB a débouché sur la création du système de gestion relatif à la CIB en 1994. Ce système fonctionne toujours et offre un appui aux activités quotidiennes du Bureau international. L'IPCIS a été mis au point sous la forme d'un système informatique en réseau en partant de l'hypothèse que seul un petit nombre d'utilisateurs doivent avoir accès au système et qu'il n'est pas nécessaire de fournir aux personnes extérieures intéressées par la CIB un accès à toute version "en cours" de la classification.

3. L'IPCIS est un système exclusif et toute modification nécessite la participation de ses réalisateurs. Il s'agit d'une application en réseau mais certaines fonctions peuvent être exécutées dans un environnement mono-utilisateur. L'IPICS, en tant que système d'appui informatique de première génération, a largement contribué à la "structuration" des travaux de révision de la CIB et s'est progressivement transformé en un système axé sur le déroulement des opérations, générant des données électroniques fortement structurées.

IPCISBIS OU IBIS?

4. L'IPCIS est un système fondé sur le DOS qui, par définition, n'est théoriquement pas "compatible an 2000", d'où la nécessité de le remplacer. Une courte étude interne réalisée en août 1999 a recommandé le remplacement de l'IPCIS par un système client-serveur (à l'origine, ce projet était intitulé IPCISbis).

5. Entre-temps, des essais pratiques ont montré que l'IPCIS pourrait être utilisé après l'an 2000. Parallèlement, les progrès réalisés dans le domaine de la réforme de la CIB ont mis en évidence que le nouveau système devait répondre aux exigences de la réforme et être ouvert à une révision fondée sur l'Internet. La nécessité d'intégrer les fonctions du forum électronique consacré à la CIB dans le nouveau système est devenue évidente.

6. Des discussions internes et des discussions externes non officielles portant sur l'étude de rentabilité de l'IPCISbis, établie en février 2000, ont démontré que l'OMPI et les utilisateurs de la CIB ont besoin d'outils supplémentaires par rapport à l'IPCIS dans un environnement client-serveur. Cela suppose une modification de l'approche des opérations de l'IPCIS. Le système (IBIS) devrait être "conforme au Web" et intégrer les nouvelles fonctionnalités résultant de la réforme de la CIB.

CONCEPTION SIMPLIFIÉE DES OPÉRATIONS DE L'IBIS

7. La CIB sera accessible sur le site Web de l'OMPI qui lui est consacré dans un format consultable et permettant une navigation aisée (imitant la plupart des fonctions standard du CD-ROM IPC:CLASS, avec quelques améliorations supplémentaires). Les données seront converties du format XML en HTML au fur et à mesure.

8. Les “vues” ci-après de la CIB seront disponibles :
- la dernière édition officielle;
 - la version approuvée par le Comité d’experts de l’Union de l’IPC;
 - la (ou les) version(s) proposée(s) par le groupe de travail;
 - la version actuelle du niveau plus élevé;
 - la (ou les) version(s) proposée(s) par les offices participant à la révision, avec les propositions dans leur contexte.
9. Le filtrage appuiera la présentation des vues du niveau de base et du niveau plus élevé de la CIB en faisant apparaître, au besoin, les entrées n’appartenant qu’au niveau de base ou au niveau plus élevé. Les vues du niveau de base et du niveau plus élevé seront reliées aux bases de données sur l’Internet par des passerelles analogues à celles existant dans le système de l’IPC:CLASS.
10. Les utilisateurs (offices) autorisés à participer à la révision seront en mesure de soumettre des propositions de modification dans un format structuré (en XML), par l’interaction avec le système de la CIB ou directement en remplissant des formulaires, ou d’envoyer des propositions non structurées dans un format libre (comme aujourd’hui sur le forum électronique). Ces dernières seront structurées par le Bureau international. Les propositions structurées seront “analysées” (vérifiées automatiquement) au moyen de programmes informatiques. Les utilisateurs qui enverront des propositions comportant des défauts seront avertis par courrier électronique.
11. Toutes les fonctions du forum électronique de la CIB seront intégrées dans le nouveau système.
12. Diverses données du système (dossiers pour la publication sur papier, pour la publication électronique) seront produites dans un environnement de publication XML.

ÉTAT D’AVANCEMENT ACTUEL

13. Ayant examiné l’historique du projet et l’analyse FFPM (forces/faiblesses, possibilités/menaces) réalisée dans le cadre de l’étude de rentabilité, le bureau du projet IBIS a proposé de demander la validation du concept technique choisi, qui est décrit dans l’étude de rentabilité comme étant une solution client-serveur fondée sur Oracle dans un environnement AIX UNIX et utilisant le format d’échange de données XML.
14. Il a été demandé à une société d’experts-conseils indépendante de réaliser une analyse de projet. En juin 2000, la société a proposé un important changement d’approche en recommandant de remplacer la solution classique de gestion des données par la solution de gestion du contenu fondée sur Documentum ou Oracle IFS. Après une analyse détaillée et fonctionnelle par priorités, la société a estimé la charge de travail à 280 jours de travail pour la mise au point d’une solution fondée sur Documentum.

15. En août 2000, l'OMPI a commandé une maquette réalisée sous Oracle IFS (Oracle Internet File System) pour vérifier la faisabilité d'un système fondé sur Oracle. La maquette récemment fournie a confirmé la faisabilité d'un système de gestion du contenu fondé sur Oracle IFS.

16. Il est envisagé de procéder à la réalisation en interne, en deux phases :

- mise au point d'un système offrant les fonctions fondamentales de l'IPCIS (édition d'annexes pour les sessions du Groupe de travail sur la révision de la CIB et le Comité d'experts de l'Union de l'IPC);

- mise au point d'un système de révision fondé sur l'Internet.

17. On prévoit actuellement de commencer les travaux de programmation en janvier 2001 afin que le système, en fonction des progrès réalisés dans les travaux de réforme de la CIB, puisse fonctionner à la fin de 2001. IBIS serait le premier système de gestion du contenu fondé sur XML mis au point par l'OMPI.

18. Le succès de la mise en œuvre de la deuxième phase repose sur la clarification des règles et des opérations concernant le niveau de base et le niveau plus avancé de la CIB après sa réforme. Le Comité d'experts de l'Union de l'IPC et les groupes de travail de la CIB seront régulièrement informés des progrès réalisés dans le cadre de ce projet.

[Fin du document]